

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/07-379-1111 du 05/02/07

BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (BIA) ET CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT AERONAUTIQUE (CAEA) SESSION 2007

Références : Bulletin officiel de l'Education Nationale n°3 du 18 janvier 2007

Destinataires : Tous les abonnés

Affaire suivie par : Françoise GIUSTINIANI - Tél : 04 42 91 72 12 – Fax : 04 42 38 73 45

Le registre des inscriptions est ouvert pour la session 2007, aux candidats âgés de 13 ans au moins à la date des épreuves (arrêté du 04/11/1999 publié au B.O.E.N. n°40 du 11/11/1999).

Les candidats doivent se pré inscrire par Internet à l'adresse suivante :

<http://www.ac-aix-marseille.fr>

(Rubriques : les examens, les inscriptions, autres)

Du Jeudi 1^{er} février 2007 au Vendredi 16 mars 2007

Après avoir effectué leur pré inscription, les candidats devront imprimer **le récapitulatif d'inscription, le dater et le signer. Ce document devra être :**

- soit renvoyé au Rectorat DIEC 2.04, Bureau 229 Place Lucien Paye – 13621-Aix-en-Provence cedex 1, au plus tard **le Vendredi 23 mars 2007**, le cachet de la poste faisant foi. Un envoi en recommandé simple est conseillé.
- soit déposé à l'accueil du Rectorat au plus tard **le Vendredi 23 mars 2007 à 17h00**.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour du récapitulatif d'inscription au Rectorat.

Les épreuves auront lieu le **Mercredi 16 mai 2007 à 14h00** sur la base des sujets nationaux.

- ⇒ pour le brevet d'initiation aéronautique, durée totale des épreuves 2 h 30
- ⇒ pour le certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique, durée totale des épreuves : 3 h 00

- 1°) Le seul matériel autorisé pour les deux examens (BIA – CAEA) est une calculatrice non programmable et non graphique.
- 2°) **En cas de réussite à un de ces examens, et afin que leur diplôme leur soit envoyé, les candidats adresseront une enveloppe format A4, libellée à leur nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur au :**

**Lycée Pierre Mendès-France Avenue Yitzhak Rabin BP 17
13741 Vitrolles Cedex
à l'attention de Mme Marie-Claire VERITE**

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille